

En Belgique, le pétard reste mouillé

- ▶ Ce mercredi, le Canada légalise la vente et la consommation de cannabis.
- ▶ L'extension de la légalisation va-t-elle pousser la Belgique à quitter la prohibition ?
- ▶ Les politiques sont partagés face à une consommation en hausse.

Constatez : si quelqu'un se retrouve face à la justice pour de la violence incontrôlée et qu'on prouve qu'il a fumé, cela aggrave son cas. Si c'est parce qu'il était ivre, on lui trouve des circonstances atténuantes. Pourtant, les deux situations sont exactement identiques. » L'avis est d'un spécialiste des drogues, alors que le Canada devient aujourd'hui le deuxième pays à autoriser le cannabis à des fins récréatives, après l'Uruguay.

Au sein du gouvernement belge,

il n'y a pourtant pas l'épaisseur d'un papier à rouler entre ministres : la coalition n'a rien libéralisé, mais s'est avancée dans la tolérance zéro, déjà pratiquée à Anvers par De Wever et étendue à tout le territoire. Est-ce que cela fonctionne ? Pas du tout : la consommation est plus forte que jamais. Près de 15 % des Wallons et 22 % des Bruxellois de 15 à 64 ans ont déjà consommé. Chez les moins de 25 ans, on monte à 34 %. Du coup, le produit, clandestin, est parfois coupé avec sable ou verre pilé. Le consommateur qui désire être aidé hésite à recourir au système de santé, de peur des poursuites. Pour Jean-Sébastien Fallu, spécialiste de toxicomanie à l'université de Montréal, « le cannabis n'est pas bon pour la santé, mais la prohibition est extrêmement nocive et pire que le cannabis. »

Mais au cabinet de la ministre de la Santé, on n'en démord pas : oui au cannabis à usage médical, non au reste. « Des médicaments autorisés contenant des ingrédients actifs du cannabis peuvent déjà être prescrits dans notre pays. La ministre De Block a créé en 2015 une base légale, ce qui est historique.

Des médicaments peuvent améliorer la santé et la qualité de vie de certains patients. »

Chastel pour le pétard libre

Les positions entre majorité et opposition restent figées : Ecolo veut réglementer la production, la vente et l'usage. Muriel Gerken, ancienne députée fédérale à la Chambre, avait déposé une proposition de loi : « *Le but recherché est de mieux contrôler sa distribution et sa production pour ne pas laisser ce marché aux mains d'une criminalité mafieuse.* » Quant au président du PS, il « *propose que ce soient les pouvoirs publics qui régulent et réglementent la production et la vente de cannabis. Je suis en faveur d'une régulation, comme nous l'avons fait pour le tabac ou l'alcool.* »

PTB et Défi sont pour une dépénalisation, avec contrôle sur vente et consommation. Seul le CDH reste « *opposé à la légalisation des drogues* ». Mais tout n'est pas si clair : on trouve au MR une proposition de loi datant de 2000 pour dépénaliser en dessous de... 15 grammes. Qui sont ces téméraires auteurs ? Olivier Chastel et Daniel

Bacquelaine, respectivement chef du MR et ministre des Pensions. Katrin Jadin, députée MR, en septembre : « *La Belgique n'est pas une île. La France qui est un des pays européens avec la législation la plus dure est pourtant un pays où l'on consomme le plus de cannabis.* »

Reste que la consommation grimpe, y compris dans des formes nouvelles. Ainsi une dizaine de boutiques ont ouvert en Belgique en proposant des produits contenant du cannabis mais pauvres (moins de 0,2 %) en THC, partie psychotrope de la plante. Ces produits contiennent par contre du cannabidiol ou CBD. Légal ? Oui. « *Le CBD avec un contenu de moins de 0,2 % de THC ne tombent pas sous le coup de l'arrêté sur les stupéfiants et psychotropes* », explique l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé. Dès lors, les produits vendus par certains magasins sont théoriquement légaux. Mais cela n'a pas empêché Street Shop de subir une descente des autorités, qui ont saisi un vaste stock. On attend toujours les suites de cette action spectaculaire. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

ÉCONOMIE

Les drogues coûtent 1,3 milliard d'euros à la Belgique

Quel est le vrai coût des drogues dans notre société ? Le SPF Santé publique a fait les comptes : en moyenne annuellement, 1,3 milliard d'euros ont été dépensés en 2014 et 2015 pour la politique en matière d'alcool, de tabac, de drogues illicites et de médicaments psychoactives. Un peu moins de 60 % de ces montants sont affectés à la prise en charge et le traitement des patients. Il peut s'agir de séjours hospitaliers, mais aussi de traitements ambulatoires dans des centres spécialisés, de soins à domicile ou encore de l'assistance online...

Environ 40 % de ces dépenses sont utilisées dans le cadre de la sécurité, incluant le travail de la justice, des services de police, des

douanes, des services de contrôles... Le reste des dépenses, c'est-à-dire quasi rien, est affecté à des mesures de prévention et de réductions des risques.

« *L'alcool représente environ 55 % des dépenses et est la substance la plus importante dans ce cadre. Cela se traduit notamment par environ 1 million de journées d'hospitalisations en 2014, uniquement pour un trouble lié à l'alcool. Un peu plus de 30 % de ces dépenses sont liées aux drogues illicites et moins de 1,5 % concernent des dépenses en lien avec le tabac* », explique Jan Eyckmans, porte-parole du SPF Santé publique. De quoi réfléchir à une meilleure prévention de l'usage de l'alcool, par exemple en fixant un prix minimum pour une dose d'alcool ? Même les amateurs de whisky n'ont pas protesté quand l'Ecosse a pris une telle décision. En Belgique, les distributeurs offrent parfois le deuxième bac de bières gratuitement. Et la

publicité ne connaît quasi aucune limitation : certains championnats de sports très prisés par les enfants portent même le nom d'une drogue légale...

Le *Monitoring des dépenses publiques en matière de drogues illicites, d'alcool, de tabac et de médicaments psychoactives* permet également de jauger que les moyens consacrés à la prévention sont quasi inexistantes.

Et ce monitoring ne recense, de manière aussi exhaustive que possible, que les dépenses directes effectuées par les autorités publiques (fédérales, communautaires et régionales) en matière de substances psychoactives. « *Il ne s'agit donc pas d'évaluer les conséquences indirectes de la consommation de substances psychoactives, comme par exemple les maladies engendrées par le tabac* », explique Jan Eyckmans. Ce « vrai coût » est parfois estimé à plus de 5 milliards par an dans notre pays.

FR. SO

Canada Le jour où le cannabis devient légal

MONTRÉAL
DE NOTRE CORRESPONDANT

L'héroïne des Canadiens est la marijuana. L'été des Indiens, comme il se dit au Québec, a beau se faire attendre, les fumeurs de cannabis occupent plus que jamais le terrain. Au Mont-Royal, au Parc Lafontaine et dans les petites rues de la métropole montréalaise, les effluves aigres du « pot », comme les Québécois appellent la marijuana, sont déjà là. Longtemps, le commerce de cette drogue a été l'affaire des Hells Angels ; aujourd'hui, le nouveau patron est le gouvernement.

Le gouvernement canadien a légalisé l'utilisation du cannabis médical en 2001 dans un cadre très restrictif. Quelques rares dispensaires vendent de la marijuana sur ordonnance. Au tournant des années 2000, l'ex-Premier ministre Jean Chrétien a envisagé de légaliser le « pot » à des fins récréatives. Justin Trudeau en a fait une promesse électorale en 2015. Objectif : venir à bout de la petite délinquance. Ottawa estime que, grâce à la reprise en main par l'État, le crime organisé sera balayé du secteur.

Avec l'aval du Parlement, le Premier ministre a tenu parole. La « Canadian Connection » était née. Les entreprises productrices de cannabis ont fleuri, les écoles ont formé des techniciens, les gouvernements provinciaux ont organisé la vente.

Monopoles d'État

La distribution du pot, si elle varie selon les provinces, est assurée le plus souvent par les gouvernements provinciaux dans des établissements publics. Au Québec, c'est dans des succursales de la Société québécoise du cannabis

(SQDC), une filiale de la Société des alcools du Québec (SAQ), le monopole étatique de la distribution d'alcool. A quelques heures de son ouverture, tout est prêt à Montréal dans la SQDC de la rue Saint-Hubert : informations, présentoirs avec une trentaine de produits en vente. Et un message sur les murs : « Pour une consommation responsable ».

Et pour ceux qui ne pourront pas se déplacer, le pot sera vendu sur Internet et distribué par les facteurs canadiens. A combien ? En moyenne à 7,5 dollars le gramme (5 euros). Dans leur nouveau rôle de vendeur de drogue, les autorités n'en dédorment pas : elles sont là pour le bien commun. Des conseillers en image ont été embauchés. « Nous serons là pour une mission de santé et de service public. Les employés ont reçu une formation. Les revenus seront négligeables », assure un employé de la SAQ de ville Saint-Laurent, dans le nord de la métropole.

Pourtant, l'Institut de recherches et d'informations socio-économiques du Québec (IRIS) évalue pour le seul Québec le marché du cannabis à 1,1 milliard de dollars par an. Tous les gouvernements provinciaux en pincet pour ce nouvel or vert. L'État fédéral, lui, touchera un dollar par 10 dollars vendus, plus les taxes fédérales et provinciales.

Une économie florissante et décomplexée

Les investisseurs canadiens sont sur un nuage. Les entreprises du secteur affichent déjà des capitalisations boursières appréciables : Canopy Growth, 14,93 milliards de dollars ; Aphria, 4,74 milliards ; Aurora Cannabis, 1,1 milliard. Des dizaines d'entre-

prises du cannabis sont cotées à la bourse de Toronto. Un Canadian Marijuana Index fait aussi office de CAC 40 du chanvre. Cet enthousiasme rappelle celui de l'époque des start-up du web il y a 25 ans. L'action de Canopy Growth cotait huit dollars en juillet 2017, elle valait 65 dollars ce lundi.

L'analyse financière du cabinet MNP, Andrew Abdalla, a confié au *Journal de Montréal* : « C'est la même histoire qu'avec les dot.com (qui étaient) populaires. Avant, tout ce qui avait Dot.com dans le nom se vendait et était populaire. Cela a pris du temps avant que les investisseurs se posent les bonnes questions. » Les autorités canadiennes de surveillance des marchés financiers ont dénoncé l'opacité qui régnait dans le milieu du cannabis.

Lutter contre le marché noir

Plusieurs observateurs du milieu estiment que le marché noir du cannabis pèse environ quatre milliards de dollars par an. Les chercheurs de l'IRIS se questionnent : « Le réseau de la SQDC pourra-t-il lutter contre le marché noir dès le début de ses activités ? Nous en doutons fortement ! » Avant de préciser : « Il y aura toujours un marché de contrebande (...) Le marché de la contrebande de cigarettes est estimé à environ 15 % de l'ensemble du marché. »

Ce sera le cas notamment pour les grands consommateurs, chaque achat dans les succursales étant limité à 30 grammes. L'argument des défenseurs de ventes contrôlées par l'État est que le cannabis vendu dans les succursales étatiques sera de meilleure

qualité, car contrôlé par les autorités sanitaires. « Interdire la vente aux jeunes de moins de 18 ans est une bêtise. Ils iront acheter leur "pot" auprès de criminels et la qualité ne sera pas au rendez-vous », plaide un avocat montréalais, consommateur occasionnel. L'institut Statistique Canada a estimé que 5,4 millions de Canadiens consommeront du cannabis légalement et 1,7 million de façon illégale entre le 17 octobre et la fin 2018.

Un défi social

Le chantier du cannabis s'avère titanesque, notamment dans les milieux de travail où des mesures parfois contradictoires ont été décreées à la dernière minute. De nombreuses entreprises ont interdit la consommation de marijuana sur les lieux de travail, provoquant parfois la grogne. Des

travailleurs contesteront les interdictions devant les tribunaux. Les policiers montréalais auront le droit de consommer du cannabis, pas les gendarmes royaux. Les militaires, tout comme les pilotes de vols commerciaux, n'auront pas le droit de planer. Les passagers, eux, auront le droit d'emporter dans leurs Vanity Cases jusqu'à 30 grammes.

Ne prononcez plus le mot drogue ! La marijuana est devenue si tendance. Les politiciens, à l'exception notable des conservateurs, avouent tous avoir consommé quelques joints dans leur jeunesse. Dans le cyberquotidien *La Presse* du week-end dernier, le chroniqueur Stéphane Laporte plantait le décor : « Un tatoué qui fume un joint, ce n'est plus un voyou, c'est un conseiller financier ! » ■

LUDOVIC HIRTZMANN

À LA FRONTIÈRE AVEC LES ÉTATS-UNIS

« Nous allons avoir un gros, gros problème »

Ce mercredi, le Canada devient le second pays au monde, après l'Uruguay, à légaliser l'usage du cannabis à des fins récréatives. Malgré le caractère historique de la mesure, le système s'annonce d'une grande complexité dans le pays lui-même, en raison des propres règles que chaque Province aura à cœur d'imposer.

Et les choses se compliquent un peu plus encore à la frontière avec les États-Unis. Le trafic de cannabis est considéré comme un crime fédéral chez le grand voisin du sud, qui peut également bannir un visiteur pour une simple confession de consommation antérieure. « Nous allons avoir un gros, gros problème », avertit l'ex-ministre canadien Peter MacKay. Des milliers, voire des centaines de milliers de Canadiens vont subitement découvrir qu'ils sont inadmis-

sibles sur le territoire des États-Unis. » Le chaos s'annonce plus déconcertant encore à l'ouest. L'État américain de Washington a légalisé le cannabis en 2012, et la province de Colombie-Britannique également, à compter de ce mercredi. Mais la frontière demeure un abcès de fixation. « Nous nous efforçons de faire passer le message au plus grand nombre de gens afin d'éviter les ennuis », précise Brandon Lee, le consul canadien à Seattle. Ne tra-

versez pas la frontière avec du cannabis ! »

Un tourisme lucratif pourrait cependant profiter à la ville de Kamloops, sur la route transcanadienne, où doit ouvrir le seul magasin certifié de toute la Colombie-Britannique : il suffira à ses clients d'être âgés de 19 ans, et non plus de 21 ans comme dans l'État de Washington.

MAURIN PICARD, À NEW YORK